

Bonjour,

Suite aux fortes pluies et à la tempête qui touchent notre région, l'URSSAF Midi-Pyrénées et le CPSTI apportent une écoute particulière et un accompagnement dédié aux entrepreneurs dont l'activité aurait été sinistrée.

Aussi, une aide financière d'urgence en cas de catastrophe ou d'intempéries, peut être accordée, sans conditions de ressources, aux travailleurs indépendants en activité.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide un formulaire simplifié est mis en place sur le site internet :

[Aide d'urgence CPSTI | CPSTI \(secu-independants.fr\)](http://Aide d'urgence CPSTI | CPSTI (secu-independants.fr))

Vous trouverez, en pièce jointe, un formulaire de demande vierge.

La demande doit préciser les éléments suivants :

- Nom et prénom du demandeur
- Adresse de l'entreprise
- N° de Sécurité sociale et SIRET
- Descriptif succinct du sinistre et/ou photo (sinistre professionnel)

Un RIB personnel doit être joint au dossier.

Lorsqu'elle est établie, une attestation de la mairie peut également être jointe au dossier pour attester de la survenue de l'intempérie. A noter que cette attestation n'est pas indispensable et qu'il n'est pas nécessaire que la commune bénéficie d'un arrêté de catastrophe naturelle.

La demande doit nous parvenir rapidement car il s'agit d'une aide d'urgence, généralement il est laissé 5 semaines à partir du sinistre aux travailleurs indépendants pour envoyer leur demande (le délai de 4 semaines présent sur les formulaires et sur dépliant a été rallongé à 5 semaines).

Si vous en êtes d'accord nous pourrions fonctionner ainsi afin de bénéficier de vos contacts et de votre connaissance du tissu local :

- Communication de cette aide par vos soins vers les travailleurs indépendants que vous avez identifiés
- Centralisation de ces dossiers à votre niveau pour envoi à l'adresse que nous avons spécialement créé : asspartenaires.mipy@urssaf.fr
- Traitement privilégié des dossiers et retour vers les travailleurs indépendants par nos services.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement.

Virginie COUTANCEAU

URSSAF MIDI-PYRENEES

**Service Production Travailleurs Indépendants
Responsable d'unité Action Sociale**

Tél. : 05 62 25 33 78 (N° court : 39 33 78)

Standard : 3698

virginie.coutanceau@urssaf.fr